



La prison de Bochuz. L'histoire de Skander Vogt a été à l'origine de la réflexion sur la politique carcérale.

© Keystone / Dominic Favre

Les ambitions pénitentiaires du canton de Vaud

Un rapport fait de la prise en charge des détenus une pièce cardinale de la sécurité publique. Après les mesures urgentes, le politique veut désormais une stratégie payante sur le long terme. Tout un programme

«Il ne saurait y avoir de politique criminelle sans politique pénitentiaire». Porté par la forte conviction de la conseillère d'Etat Béatrice Métraux, le canton de Vaud se positionne en précurseur d'une réflexion plus large sur les prisons et la réinsertion. Le rapport de 200 pages, rendu public lundi et qui se veut inédit dans le paysage suisse, détaille défis et priorités stratégiques dans un domaine particulièrement exposé. Une liste dans laquelle figure, sans surprise, la surpopulation carcérale, la prévention de la récidive et la nécessaire réinsertion.

Lire également l'interview:

[Béatrice Métraux: «L'anticipation a longterm fait défaut dans le domaine carcéral»](#)

Le contexte tourmenté

Ce n'est pas par hasard que le canton s'est lancé dans ce vaste travail. Plus que tout autre ces dernières années, il a eu très mal à ses prisons. En 2010, la tragique agonie de Skander Vogt, jeune détenu révolté qui avait mis feu à son matelas dans sa cellule du quartier de haute sécurité de la prison de Bochuz, a entraîné le départ de plusieurs responsables et poussé à repenser le travail du Service pénitentiaire (Spén). Le Tribunal du nord vaudois, appelé à juger cette affaire, avait d'ailleurs relevé de graves carences dans la formation des gardiens.

Les malheurs du carcéral ne se sont pas arrêtés là. Plusieurs évasions rocambolesques ou violentes se sont succédées. L'entassement des détenus en préventive et surtout leur maintien dans des cellules de police au-delà des délais légaux ont été largement critiqués par le Tribunal fédéral. Enfin, en mai 2013, le pire des scénarios s'est réalisé avec la récidive d'un condamné au profil inquiétant, placé en travail externe avec un bracelet électronique.

Ce drame, plus connu sous le nom de l'affaire Marie, a poussé les autorités à un examen toujours plus sévère des dossiers des candidats à un allègement. Par ailleurs, 119 cas de condamnés ont été revus à l'interne afin de déterminer si une mesure se justifiait pour éviter toute sortie prématurée. Quelque 7% d'entre eux ont été portés devant les tribunaux. Pour l'instant, un seul changement de mesure vers plus de sûreté a été admis, plusieurs ont été refusés et d'autres sont encore en cours, précise Sylvie Bula, cheffe du Spen.

La surpopulation carcérale

Ce rapport, qui fait de la politique pénitentiaire «une pièce cardinale de la sécurité publique», rappelle des principes essentiels quelque peu oubliés ces dernières années. Les conditions de détention ne sauraient ainsi constituer une peine supplémentaire à la sanction et doivent répondre aux normes légales. «La garantie de ces droits fondamentaux doit être un objectif poursuivi par le Spen», souligne le document.

Malgré l'augmentation du nombre de places, la surpopulation carcérale représente toujours un problème majeur pour le canton. La plupart des établissements affichent plus que complets. En dix ans, le nombre de nuitées a augmenté de 39% alors que le nombre de places officielles n'a suivi que de 17%.

Même s'il est difficile de prévoir l'évolution de la population carcérale (le nouveau centre de détention pour mineurs de 36 places n'est qu'à moitié rempli), rien ne laisse présager un recul des arrestations liées au trafic de drogue ou une baisse des mises en détention provisoire chez les adultes.

Par contre, en exécution de peine, une légère détente se fait sentir sur le front des libérations conditionnelles. Longtemps champion du refus, le canton de Vaud octroie désormais plus de libérations que la moyenne suisse. Une évolution qui doit être nuancée car les candidats au renvoi, concernés par cette acceptation, n'en bénéficient qu'au moment de pouvoir partir.

La prévention de la récidive

C'est un sujet politiquement brûlant mais il fait partie des missions dévolues par le Code pénal. L'exécution de la sanction doit améliorer le comportement social du détenu et son aptitude à vivre sans commettre d'infractions, rappelle le rapport. La grande majorité des condamnés ayant vocation à être libérés un jour, cet aspect de la détention, qui vise à une meilleure réinsertion, est jugé primordial pour garantir la sécurité publique.

Pour accomplir cette tâche, le SPEN entend appliquer le principe d'individualisation de l'exécution de la sanction. Une approche qui permet d'offrir travail ou traitement adapté au détenu en fonction de son âge, de son état mental et de la nature du délit mais aussi d'identifier les risques.

Pour évaluer la dangerosité, une équipe de huit psychocriminologues travaille avec des outils déjà existants et veille aux nouvelles avancées. Les expertises psychiatriques et autres appréciations viendront compléter le tableau. Les objectifs futurs tendent à systématiser cette évaluation à chaque étape, et ce dès la détention provisoire.

Les ressources humaines

La gestion des ressources humaines fait figure de préoccupation majeure. Le Spen compte actuellement plus de 600 collaborateurs, soit une augmentation de près de 40% en trois ans. «Il faut former, organiser, encadrer, donner des perspectives d'évolution et travailler autour des aspects positifs du métier», relève Sylvie Bula.

La sécurité des établissements pénitentiaires se mesure aussi à la capacité du personnel de répondre adéquatement à une situation périlleuse et tendue. Des formations adaptées aux exigences du poste sont prévues. Pour attirer davantage de candidats, le service veut aussi améliorer le déficit d'image dont souffre aujourd'hui le milieu carcéral. Une tâche de longue haleine. Comme tout le reste d'ailleurs.

Source:

<https://www.letemps.ch/suisse/2016/01/25/ambitions-penitentiaires-canton-vaud>